Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize du mois de février à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON - Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON – Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN – Nadine ROCHE - Benoît ROUSSILLON et Jonathan VERGNAUD.

Excusé : /

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.
Nadine ROCHE, désignée secrétaire de séance.

1) CHOIX DES TRAVAUX ET ACCEPTATION DES DEVIS POUR LE BUDGET 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au titre des orientations budgétaires pour 2021, plusieurs tranches de travaux ont été proposées notamment la restauration des toitures du logement communal, les dernières vitrines d'affichage à remplacer, des travaux de voirie au titre du FDAC, les fenêtres de l'école et les vitraux de l'église. Pour ces deux dernières opérations, en raison de la pandémie et de la crise sanitaire instaurée, les travaux afférents pourraient éventuellement être réalisés en 2022.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'il a demandé des devis aux deux artisans locaux, à savoir M. Daniel DROBIEUX et M. Jean-Luc DEDIEU. pour la **restauration des toitures du logement communal,** comprenant la maison, le garage et le préau,

Les membres du Conseil Municipal ont donc pris connaissance desdits devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir M. Jean-Luc DEDIEU.

Concernant le remplacement des **6 dernières vitrines d'affichage**, et après avoir pris connaissance du devis correspondant, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont autorisé Monsieur le Maire à passer commande.

De plus, Monsieur le Maire fait prendre connaissance aux membres du Conseil Municipal des devis relatifs aux **deux sections de travaux de voirie à la Négraudie**, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité, a autorisé M. le Maire à conclure les documents afférents pour procéder aux travaux.

Enfin, Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour accepter le devis demandé à M. Alain BARRAUD pour le **curage d'un fossé**.

2) PAIEMENT D'UN ACOMPTE DE 30 % DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-FRONT AU SIVM D'AUNAC

Monsieur le Maire fait part d'une demande du SIVM d'Aunac concernant le paiement d'un acompte de 30 % sur la participation de l'année 2021.
Le montant de l'acompte calculé sur la participation 2020 est d'un montant de 5 047 €
Monsieur le Maire rappelle que les acomptes en l'attente du vote du budget primitif représenteront au maximum 30 % de la participation financière annuelle de l'exercice précédent.
Il précise que le montant accordé sera repris au budget primitif de l'année en cours et qu'une régularisation de la participation annuelle sera ainsi opérée. Ces dépenses seront imputées à l'article 657358.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mandater la somme de 5 047 € correspondant à 30 % de la participation versée en 2020 au profit du SIVM d'Aunac ;
- s'engage à reprendre ce montant au budget de l'année 2021.

3) PAIEMENT D'UN ACOMPTE DE 30 % DE LA PARTICIPATION DE SAINT-FRONT AU SIVOM DE SAINT-FRONT VALENCE VENTOUSE

Monsieur le Maire fait part d'une demande du SIVOM Saint-Front, Valence, Ventouse concernant le paiement d'un acompte sur la participation de l'année 2021.
Le montant de l'acompte demandé est de 14 751,40 €
Monsieur le Maire rappelle que les acomptes en l'attente du vote du budget primitif représenteront au maximum 30 % de la participation financière annuelle de l'exercice précédent.
Il précise que le montant accordé sera repris au budget primitif de l'année en cours et qu'une régularisation de la participation annuelle sera ainsi opérée. Ces dépenses seront imputées à l'article 657358.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mandater la somme de 14 751,40 € correspondant à un acompte de la participation 2021 au profit du SIVOM Saint-Front, Valence, Ventouse ;
- s'engage à reprendre ce montant au budget de l'année 2021.

4) PARTICIPATION DU SIVOM DE SAINT-FRONT VALENCE VENTOUSE AUX FRAIS DE CHAUFFAGE POUR LA GARDERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion du COVID 19, les locaux de l'école de Saint-Front ne répondent pas aux critères de normes sanitaires pour la garderie des enfants.
A ce titre, la mairie de Saint-Front a mis à disposition du SIVOM la salle des fêtes de la commune.
Il rappelle que ce local d'environ 95 m^2 a une hauteur de plafond élevée et qu'elle nécessite un chauffage important.
Il explique également que la réception de la facture pour la période de consommation du 14 novembre 2020 au 14 janvier 2021 fait apparaître un surcoût d'environ 1 000 €.
Il précise également que les prochaines factures feront sûrement apparaître un surcoût du même montant.
Il indique qu'il s'est rapproché du SIVOM pour une éventuelle prise en charge du surcoût dû à l'utilisation de la salle des fêtes pour la garderie.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de prise en charge et de fixer un montant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le principe de la demande de prise en charge par le SIVOM de Saint-Front Valence Ventouse pour le surcoût de chauffage lié à l'utilisation de la salle des fêtes pour la garderie ;
- décide de fixer la demande de participation à 1 500 € pour l'année 2021.

5) PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION LE CAROU ZELE DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'IMPRESSION SUR DES GOBELETS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'association Le CAROU ZELE a sollicité la mairie dans le cadre d'une demande de subvention auprès de CALITOM pour l'impression de gobelets.
Il précise que cette subvention est accordée si la mairie est porteuse du projet et non l'association.
Il indique que la mairie s'est engagée à régler la facture d'impression des gobelets pour un montant de 235,80 € et qu'elle a déjà reçue la subvention d'un montant de 75 €.
Il rappelle que l'association s'est engagée à régler le solde entre la facture et la subvention soit un montant de 160,80 €.
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de prise en charge.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
valide le principe de la demande de prise en charge par l'association Le CAROU ZELE, pour un montant de 160,80 € qui correspond au solde de la facture déduit de la subvention accordée par CALITOM

4) **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une sollicitation de la part du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) afin de créer une réserve d'eau incendie pour la commune de Val-de-Bonnieure. C'est la réserve d'eau de M. RENOLEAU, située à Chez Cornut sur la commune de Saint-Front qui correspond à ce projet. Quelques travaux d'aménagement, d'accès, sont à prévoir et seront, bien entendu, à charge des communes concernées.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention afférente.

Jean-Marc BOULLET fait part de sa participation à une journée d'information, organisée par Calitom, zone de La Braconne à Mornac. La réunion était très intéressante.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Nadine ROCHE, Jean-Marc BOULLET et le secrétaire de mairie ont procédé, suite à une demande de la direction des archives départementales, aux préconisations relatives au récolement des archives communales à effectuer suite aux élections municipales de 15 et 22 mars 2020.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une étude portée par la commune d'Aunac-sur-Charente sur un projet de déviation des poids lourds sur la D 24.

Plusieurs réflexions notamment sur le logo de la commune et sur l'avenir de l'école.

Mathilde COLLIGNON fait part au Conseil Municipal de sa participation à la commission Sport, Santé de la communauté de communes Coeur de Charente et rappelle la mise en place d'un défibrillateur dans chaque commune.

Puis Marie-Thérèse CHARRIERE communique plusieurs informations au Conseil Municipal sur sa participation à la commission Culture et Patrimoine de la communauté de communes Coeur de Charente.
1. - dans le cadre du cinéma itinérant, après la fin de la pandémie, la commune pourrait recevoir une troupe qui organiserait un spectacle en plein air ;
2. - sur le Son-Sonnette : rappel : les propriétaires doivent entretenir les bords de la rivière.

Enfin, suite à la réunion du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du pays du Ruffécois, Nadine ROCHE fournit des informations au sujet de la lutte et la gestion contre l'ambroisie qui tend à se coloniser progressivement sur tout le territoire. Plusieurs actions de sensibilisation auprès des citoyens, des écoles, des collèges, des lycées, des entreprises, vont être lancées avec différents partenaires tels que l'ARS, la DDT (direction départementale des territoires), et FREDON Nouvelle-Aquitaine (organisme qui regroupe les fédérations départementales agricoles et à vocation sanitaire) et ce pour établir une prospection qui permettra d'élaborer un plan d'action spécifique selon les zones infestées et les situations à gérer.

Erratum : le nom de Christophe DEVAINE remplacé par le nom suivant : EARL Les Charmilles. (cf. compte-rendu du 17 novembre 2020).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 45.

_____